



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 27 mai 2024

Lieu : Cheyres

### CONSEIL GENERAL

Présidence : Castioni Patrick

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Pittet Séverine, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg, Wyss Gérard

Excusés : Pillonel Patrick

Absent :

Secrétaire : Marlyse Dubey

### CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

---

Le président, **M. Patrick Castioni**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il souhaite la bienvenue au Conseil communal, qui est au complet. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse et au public.

*Je vous rappelle que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole durant cette séance.*

*Quelques mots du président, je vous rassure cela va être très court. La première chose que j'ai appris aux pompiers c'est "moins c'est plus". Depuis mes quelques mois de président, j'ai déjà pu participer à plusieurs événements, que ce soit à l'intérieur de la commune comme l'assemblée générale du Jumelage ou au niveau du district comme la soirée d'information pour la réorganisation sur les urgences cantonales, pour n'en citer que deux.*

*L'été, si on regarde notre Cheyres-Châbles Info, il y a pleins d'événements qui nous attendent, ça fait plaisir d'une part de voir un district très engagé, mais aussi une commune très engagée par ses citoyens. C'est des gens de milice comme nous ça fait vraiment plaisir de voir qu'il y a cette milice qui est toujours présente.*

*Nous allons maintenant commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.*

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courrier ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

**Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauteur.**

Je remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELco). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je vous rappelle également vous exprimer au micro, de donner votre nom pour faciliter la rédaction du procès-verbal, de parler suffisamment fort et distinctement. La secrétaire communale vous en remercie d'avance.

Je prie maintenant tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote pour que les scrutateurs puissent procéder au contrôle des présences.

**Présences : 29**

**Majorité : 15**

**Quorum atteint**

M. Patrick Pillonel est excusé ce soir. **M. le président** relève à nouveau que le Conseil communal est au complet et les remercie pour leur présence.

L'ordre du jour vous a été transmis avec la convocation, il est affiché à l'écran et par conséquent, il ne sera pas lu.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2024
2. Comptes 2023
  - 2.1 Compte de résultats
  - 2.2 Compte d'investissements
  - 2.3 Rapport de gestion
  - 2.4 Rapport de la Commission financière
  - 2.5 Approbation des comptes 2023
3. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du plafond de la grande salle de Cheyres, mise en conformité des installations électriques et des voies d'évacuations
4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres et Châbles
5. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la salle de couture et l'aménagement d'une salle de classe
6. Informations du Conseil communal
7. Informations du Conseil général
8. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

**Le président** demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

**Vote :**

**Approbation : 29**

**Avis contraire : 0**

**Abstention : 0**

**Le tractanda est approuvé par 29 voix.**

**Le président** remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2024**

*Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?* Aucune.

**Le président** rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

*Y a-t-il une remarque d'ordre matériel concernant le procès-verbal ?* Aucune

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*Je vous demande d'approuver le procès-verbal par main levée*

**Vote :**

**Approbation : 29**

**Avis contraire : 0**

**Abstention : 0**

**Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est approuvé par 29 voix.**

**2. Compte 2023**

*Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?* Aucune.

**Le président** donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation de l'objet.

**2.1. Comptes de résultats**

**M. Philippe Rapo, Vice-syndic**

*Je vais vous présenter les comptes 2023. Vous avez remarqué sur les documents reçus que l'année 2023 s'est soldée avec un magnifique bénéfice de CHF 3'669'000 contre un budget qui était équilibré. Comme je vous l'ai déjà dit, cette différence est due à la revalorisation de notre patrimoine financier, elle n'a malheureusement aucune incidence sur les liquidités de notre commune. La valorisation a été faite en 2020 avec l'entrée de MCH2 et était basée sur les comptes 2017-2018 et 2019. Le taux de capitalisation que la commune avait choisi était de 8%. Comme MCH2 nous demande d'être le plus proche de la réalité économique, nous avons dû valoriser les ports et la ferme communale à 5%, ainsi que la Sarcelle et les terrains en DDP à 6%. D'un autre côté, les charges ont été très bien maîtrisées dans leur ensemble. Comme ces comptes ont déjà été présentés et expliqués dans les moindres détails durant les séances de la commission financière ainsi que la séance de préparation du Conseil général avec M. François Guerry, je vais procéder à une analyse globale de la situation financière de notre commune.*

	Comptes	Budget	Diff.	
Administration générale	1 319	1 340	-21	-1.60%
Ordres et Sécurité, Défense	126	136	-10	-7%
Formation	2 974	3 046	-72	-2%
Culture, Sports et Loisirs	221	228	-7	-3%
Santé	1 152	1 131	21	2%
Prévoyance Sociale	1 442	1 492	-50	-3%
Trafic et Télécommunications	352	434	-82	-19%
Protect. envir. & Amén. territoire	163	210	-47	-22%
Economie publique	6	57	-51	-89%
Finances et Impôts	8 967	8 078	889	11%

Le premier tableau démontre les différences qu'il y a entre les comptes et le budget. On remarque que les budgets sont bien respectés dans l'ensemble. Il vaut tout de même la peine de s'attarder sur Trafic et télécommunications dont j'ai retranché la différence de CHF 2'0460'000 qui est due à la revalorisation du port. Sans cela nous serions, comme je l'ai noté là à -19% car nous n'avons pas utilisé entièrement les CHF 120'0000 que j'avais prévu pour la rénovation des installations qui sera faite cette année. Sur la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, la différence est de -22%. Ça représente une diminution du budget de l'ERES de CHF 18'000 concernant l'augmentation de l'électricité dont la hausse avait été budgétisée trop à l'avance, on savait que ça allait monter, mais pas aussi tard. Et puis, on a encore CHF 24'000 de frais d'entretien en moins. Sur l'économie publique, il y a CHF 48'000 de différence et cela vient de la dissolution du Fonds touristique de la Coreb. On a touché CHF 48'000, c'est positif pour nous. La dernière différence de CHF 889'000 qui est sur les Finances et impôts provient de la réévaluation des autres actifs comme les terrains loués en DDP En Crevel ainsi que la Sarcelle et la dévaluation de la Ferme communale pour CHF 590'000. Le reste concerne spécialement les prestations en capitale et des impôts sur les mutations et les gain immobiliers qui étaient légèrement sous-évalués de CHF 400'000.

	2021	2022	2023	Diff. 22-23	%tage
Administration générale	1 120	1 208	1 319	111	9%
Ordres et Sécurité, Défense	202	182	126	-56	-31%
Formation	2 604	2 800	2 974	174	6%
Culture, Sports et Loisirs	202	229	221	-8	-3%
Santé	998	1 062	1 152	90	9%
Prévoyance Sociale	1 234	1 294	1 442	148	12%
Trafic et Télécommunications	335	178	353	175	98%
Protect. envir. & Amén. territoire	232	168	163	-5	-3%
Economie publique	41	42	6	-36	-85%
Finances et Impôts	8 129	7 405	8 377	972	13%

J'ai fait également une comparaison entre 2023 et 2022. On voit qu'il a CHF 111'000 de plus d'administration qui sont spécialement dues à une augmentation des frais des législatif et exécutif de CHF 8'000 et aux immeubles administratifs de CHF 99'000. Nous avons rénové, suite à des départs, certains appartements. En 2022, dans l'Ordre et la sécurité, nous avons encore notre propre corps de pompiers ainsi qu'une partie des frais de la crue 2021. L'augmentation de 6% soit CHF 174'000 dans la Formation provient de l'augmentation des frais de l'AES pour CHF 24'000, l'école enfantine pour CHF 11'000, l'école primaire

pour CHF 58'000, le CO pour CHF 64'000, les frais de bâtiments scolaires pour CHF 36'000, les écoles spécialisées pour CHF 12'000 et une diminution des activités scolaires de CHF 15'000. Pour la Santé, une augmentation de CHF 92'000, soit 9%, contre CHF 64'000 en 2022 qui était de 6%. On remarque que le pourcentage augmente, ce qui n'est pas un très bon signe. On a CHF 148'000 dans la Prévoyance sociale, en grande partie pour la crèche qui nous coûte CHF 111'000 de plus qu'en 2022, soit CHF 341'000 en tout et le solde en aide sociale pour CHF 46'000. La Prévoyance sociale a augmenté de 12% versus 5% en 2022. Même constatation que pour la Santé, donc pas très bon signe. Trafic et communications, si on enlève la réévaluation du port, on trouve une augmentation des charges de CHF 175'000 qui s'explique spécialement par les charges et surtout les produits de la Sarcelle qui font partie depuis 2023 des immeubles du patrimoine financier. On trouve également l'achat du bateau, la marge sur les carburants, l'entretien de la capitainerie ainsi que la diminution des taxes d'amarrage et du grutage. C'est la correction des eaux de CHF 4'000, les cimetières pour CHF 7'000, l'aménagement du territoire pour CHF 10'000, et la légère augmentation des déchets de CHF 17'000 qui font baisser les charges globales de 3% dans la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. On trouve une nouvelle contribution aux projets touristiques communaux pour CHF 8'000 et le produit extraordinaire du Fonds touristique de la Coreb de CHF 43'000 dans l'Economie publique. Et pour finir, dans les Finances et impôts, on retrouve les mêmes explications qu'avec la différence avec le budget.

ACTIF	2021		2022		2023	
<b>Patrimoine financier</b>	<b>17 765 542.54</b>	<b>42.56%</b>	<b>18 573 866.96</b>	<b>44.26%</b>	<b>21 359 215.40</b>	<b>47.62%</b>
Disponibilités et placements à court terme	3 593 966.70		2 113 904.41		2 354 363.40	
Créances	3 271 561.63		3 782 788.69		3 185 004.01	
	<b>6 865 528.33</b>		<b>5 896 693.10</b>	<b>-14.11%</b>	<b>5 539 367.41</b>	<b>-6.06%</b>
Actifs de régularisation	<b>319 017.26</b>		<b>473 456.16</b>		<b>570 886.54</b>	
March. Fournitures	<b>50 889.95</b>		<b>63 943.70</b>		<b>55 031.45</b>	
Placements financiers à LT	<b>10 000.00</b>		<b>10 000.00</b>		<b>10 000.00</b>	
Immob.corporelles financières	<b>10 520 107.00</b>		<b>12 129 774.00</b>		<b>15 183 930.00</b>	
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>23 978 542.51</b>	<b>57.44%</b>	<b>23 391 662.41</b>	<b>55.74%</b>	<b>23 495 403.70</b>	<b>52.38%</b>
	<b>41 744 085.05</b>		<b>41 965 529.37</b>	<b>0.53%</b>	<b>44 854 619.10</b>	<b>6.88%</b>

Concernant le bilan, je vous ai préparé, comme l'année passée, un tableau récapitulatif des principaux points du bilan en les mettant en relation avec les années 2021 et 2022. Pour plus de visibilité, je présente d'abord l'actif. Après la 3<sup>e</sup> année aux normes MCH2, notre bilan s'est alourdi de 6,88% par rapport à 2022 versus 0.53% pour 2021 et 2022, vous savez pourquoi, je l'ai déjà dit. A l'Actif, le patrimoine financier représentant les actifs non essentiels à la gestion de la commune représente 47% du bilan et a augmenté de 3,3% soit du coup 3%, soit CHF 2'785'000 pour se monter à CHF 21'359'000. Nous constatons une baisse des actifs réalisables à court terme de 6%, soit CHF 357'000, car nous avons utilisé en 2023 comme en 2022 nos liquidités afin d'éviter le recours, si possible, à l'emprunt. A fin 2023, notre commune avait CHF 2'350'000 de liquidités et CHF 3'200'000 de créances à moyen terme. D'autre part, nous trouvons 4 actifs immobiliers pour CHF 15'180'000, soit CHF 10'200'000 pour le port, CHF 912'000 pour la Sarcelle, CHF 2'054'000 pour la valeur du DDP En Crevel et CHF 1'500'000 pour les appartements de la ferme communale. Le patrimoine administratif, donc tout ce dont nous avons besoin pour la gestion de la commune, se monte à CHF 23'495'000, soit une augmentation de CHF 103'000 et représentant le 52% de notre bilan.

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>		<b>2022</b>		<b>2023</b>	
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>25 468 090.02</b>	<b>62%</b>	<b>26 319 122.81</b>	<b>63%</b>	<b>25 870 828.75</b>	<b>58%</b>
Engagements courants	556 776.30	1%	670 622.35	2%	897 153.96	2%
Droits de boucle	5 990 716.00	14%	6 078 655.60	14%	5 891 581.60	13%
Eng.financier.à court terme			4 024 927.00	10%	3 049 590.00	7%
Eng.financier.à long terme	18 216 897.72	44%	11 532 383.00	27%	13 172 243.00	29%
Subventions d'invest.			2 653 409.35	6%	2 567 148.10	6%
Taxes copens. Locaux PC	703 700.00	2%	703 700.00		-	
Passifs de régularisation	376 676.93	1%	655 425.51	2%	293 112.09	1%
<b>Capitaux propres</b>	<b>15 899 318.10</b>	<b>38%</b>	<b>15 646 406.56</b>	<b>37%</b>	<b>18 983 790.35</b>	<b>42%</b>
Financements spéciaux	2 235 643.00		2 289 041.72		2 290 399.44	
Fonds enregistrés	211 500.00		-		-	
Préfinancement affectés	152 552.70		137 541.00		122 529.30	
Patrimoine administratif	2 865 946.80		2 547 508.30		2 229 069.75	
Réserves cumulées PF	9 276 662.70		10 433 675.60		10 672 315.54	
BNF de l'année	1 157 012.90		238 639.94		3 669 476.32	
	<b>41 367 408.12</b>	<b>100%</b>	<b>41 965 529.37</b>	<b>100%</b>	<b>44 854 619.10</b>	<b>100%</b>

Au passif, les fonds étrangers ont diminué de CHF 448'000 de 63 à 58% du passif du bilan. Dans les grandes lignes, nous constatons une augmentation des longs termes de CHF 1'639'000, comme les factures ouvertes pour CHF 226'000 et des diminutions des emprunts à court terme de CHF 975'000, des droits de boucle de CHF 185'000, des passifs de régularisation de CHF 362'000 et nous avons remboursé au Canton, comme informé lors des derniers comptes, le montant de CHF 703'000 que nous avons perçus pour les abris PC non construits. Nous n'avons quasiment pas de prêts hypothécaires, qui se montent à CHF 512'000 et des subventions d'investissement pour CHF 2'500'000. Nos fonds propres se montent donc à CHF 19'000'000, soit une augmentation de CHF 3'300'000 qui représente le 42% de notre bilan, ce qui est très réjouissant pour négocier avec les instituts financiers si besoin.

MCH2 nous oblige à produire certains annexes, dont le tableau de flux de trésorerie qui démontre comment ont été utilisés les liquidités. On a les indicateurs financiers dont je vous parlerai après pour vous donner quelques explications, l'état des capitaux propres, le tableau des provisions, le tableau des participations et l'inventaire des immobilisations. Si le 1<sup>er</sup> indicateur est en-dessous de 100, c'est bon. Il indique la part des revenus fiscaux qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Il est à prendre avec des précautions, car ces revenus sont fortement influencés par des revenus inhabituels et uniques comme la réévaluation des actifs. Si le 2<sup>e</sup> indicateur est plus élevé que 100%, cela signifie que la commune pourra investir d'avantage, mais c'est également fortement influencé par les revenus inhabituels et uniques. La commune se situe plutôt entre 80 et 100% si on ajuste les chiffres. Le 3<sup>e</sup> indicatif démontre le pourcentage de revenu disponible absorbé par les intérêts. C'est moins de 4%, c'est bon. Le 4<sup>e</sup> indicateur se situe entre 150 et 200, c'est mauvais car nous avons la dette du port de CHF 5'900'000 qui nous procure heureusement des revenus très intéressants. Le jour où on va rembourser cette dette, nous nous situerons à environ 50%, ce qui est tout à fait correct. Le 5<sup>e</sup> montre une proportion faible des investissements par rapport aux dépenses totales mais de nombreux investissements sont en cours et apparaîtront plus tard. Le 6<sup>e</sup> indicateur se situe entre 5 et 15%, la charge des intérêts et amortissements sur les revenus courants est acceptable. Cette diminution s'explique également par la réévaluation des actifs. Pour le 7<sup>e</sup> indicateur, nous passons d'un endettement important à moyen par habitant toujours grâce à la réévaluation. Et pour le dernier indicateur, le taux d'autofinancement passe de mauvais à bon toujours pour la même raison.

## 2.2. Comptes d'investissements

Concernant les investissements, l'année passée, nous avons utilisé le 57% du budget, cette année, nous sommes seulement à 52%. Voici les investissements qui n'étaient pas terminés à fin 2023 : la réfection de la route du Pré-de-la-Vigne, le plafond de la grande salle, le sentier de la gare, les parkings, les arrêts de bus, la réfection du môle, l'aménagements des petits ports, la réfection des pontons de la Grande Cariçaie, la place de camping-car, l'optimisation énergétique du centre sportif, la réfection du tennis et le nouveau

*Padel ainsi que le PIEP. Côté produits, nous n'avons pas vendu les immeubles financiers non stratégiques mais obtenu des subventions de la Confédération, du Canton et des subventions d'investissements privés. Nous constatons une fois de plus qu'il est bien difficile d'anticiper et/ou de réaliser les investissements budgétisés dans l'année. C'est tout le dilemme et la beauté d'avoir un exécutif de milice.*

### **2.3. Rapport de gestion**

*Comme l'an dernier, un rapport de gestion est produit selon les normes MCH2. Outre un rapport du Conseil communal, nous trouvons également des commentaires généraux et la liste motivée des dépassements supérieurs à 20% ou supérieurs à CHF 20'000.00 ? Ce rapport liste aussi les crédits d'engagement votés sur MCH2 en cours et le détail des investissements réalisés avec les écarts par rapport aux fiches de projet votées que je ne vais pas commenter étant donné les faibles différences. En page 5 du rapport, se trouve le compte de résultats par nature comme suit: une analyse des charges d'exploitation depuis 5 ans, nous constatons une augmentation régulière des charges liées qui atteignent bientôt 5% du total des charges, ainsi que celles du personnel pour 16%, des charges financières ont été corrigées sur la base de 2021 car elles avaient été fortement impactées par la dévaluation de la ferme communale de l'année passée. Le total des charges se monte à CHF 13'194'000, soit CHF 412'000 de plus que 2022 et 3,2% par rapport aux charges 2022. Concernant les produits, mis à part la réévaluation du patrimoine financier, on constate une stagnation des revenus fiscaux. Le produit des taxes a subi une augmentation de 3.5% et celui des revenus extraordinaires de 11%. La grosse partie des produits dans les prélèvements sur financements spéciaux vient du remboursement du fonds concernant les abris PC, ce montant de CHF 703'000 est compensé dans les charges liées*

*Notre organe de révision a demandé de documenter les valeurs de notre patrimoine. De ce fait, nous allons mettre au budget 2025 un montant afin qu'une entreprise tierce confirme la valeur de nos actifs à fin 2024. D'autre part et selon information déjà donnée, nous allons mandater BDO pour qu'ils nous fassent une analyse pointue sur l'état financier de notre commune à ce jour et nos possibilités d'investissements futurs en tenant compte des informations en notre possession.*

*Je vous remercie de votre attention. J'adresse encore un grand merci à François Guerry pour son excellent job. Je peux vous dire que MCH2 c'est pas du pipeau !*

**M. le président** remercie M. le vice-syndic pour sa présentation.

### **2.4. Rapport de la commission financière**

**M. Daniel Chanez, président de la commission financière**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commission financière s'est réunie en dates des 7 et 8 mai 2024 pour étudier les comptes 2023. M. François Guerry, boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation des comptes 2023 qui comprennent les comptes de résultats, les comptes d'investissements ainsi que le rapport de gestion. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.*

*La commission financière se réjouit du résultat positif de l'exercice qui est un excédent de revenus de CHF 3'500'000 après une réévaluation positive sur les bâtiments du patrimoine financier de plus de CHF 3'000'000. Pour le reste, nous pouvons voir une bonne maîtrise des coûts mis à part la santé. En prorata, les charges liées représentent le 49% de notre répartition de charges complète.*

*Toutefois, la commission financière relève certains points spécifiques. Dans la rubrique "Administration générale", les prestations pour le système informatique sont dans l'ensemble en hausse et pour l'énergie en diminution, il avait été surestimé dans le budget. Les bâtiments Yverdon 391 et Chapelle 26 ont eu des départs et ont été rénovés. Dans la rubrique "Formation", une augmentation de charges de 5.7% par rapport à 2022. Dans la rubrique "Culture, sport et loisirs", les frais de décoration du village ont diminué de CHF 13'700.- en rapport à 2022, car nous avons les coûts du paysagiste externe en moins. Dans la rubrique "Trafic et télécommunications", nous avons la réévaluation du patrimoine financier de CHF 2'500'000. Dans la rubrique "Protection de l'environnement et aménagement du territoire", il y a eu CHF 24'000 de charges en moins dans l'entretien de traitement des eaux usées que prévu en rapport avec le budget. Dans la rubrique "Finances et impôts" nous pouvons voir que le nouveau réviseur a mis une provision débiteur de CHF 118'000.*

Les comptes ont bien été examinés avec le rapport de gestion fourni, complété par les différentes remarques. La commission financière relève que le rapport de gestion établi par le boursier communal a été fait de manière optimale et très bien argumenté. Le travail est remarquable et nous le remercions. Enfin, en ce qui concerne les investissements, les projets terminés dépassent de peu ou pas les crédits votés. Nous pouvons aussi voir que le crédit de CHF 500'000 accordé pour le dragage des "Petits Ports" s'est terminé à CHF 271'000. Nous pouvons voir un résultat de moins CHF 1'200'000 comparé au budget de moins CHF 2'100'000. Nous remarquons que nous n'avons plus beaucoup de réserve de financements spéciaux pour le traitement des eaux usées.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour l'acceptation des comptes 2023.

**M. le président** remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

**M. Ludovic Sauter, Conseiller général**

Je voulais déjà féliciter également le boursier et l'administration pour cette présentation des comptes. Ils sont très agréables à consulter et démontrent une certaine maîtrise des coûts du compte de résultats. Je voulais juste aussi souligner que cette réévaluation est un artifice comptable, totalement légal. Cette année on profite d'à peu près CHF 2'000'000, mais j'imagine aussi que dans 3 ans, ça pourrait être aussi dans le sens inverse. Et puis sinon, au niveau des investissements, le Conseil communal a beaucoup d'idées beaucoup d'intentions, ce qui est très réjouissant. Il y avait 39 positions pour le budget 2023, seul 8 ont été réalisés, totalement ou partiellement. On voit la difficulté entre les intentions et la réalité, les urgences et les imprévus. Merci.

**M. Fabrice Rouiller, Conseiller général**

Bonsoir à toutes et tous,

A nouveau j'ai été fortement interpellé par la population au sujet des résultats de notre commune, c'est pour cela que je me permets de relayer, c'est mon devoir de conseiller, l'agacement des citoyens. En effet, c'est au minimum la 6<sup>ème</sup> année que notre commune fait des résultats positifs. C'est réjouissant bien sûr, mais ceux-ci sont largement excessifs !

Chaque année à cette période, on nous baratine, avec des excuses plus ou moins défendables, pour annoncer une année particulière, exceptionnelle, imprévisible,.. Et chaque année on perd une année où les charges fiscales des ménages pourraient être allégées, surtout en cette période où tout augmente.

J'ai beau leur expliquer les mécanismes comptables qui obligent ou permettent d'annoncer tel ou tel résultat, la population n'est pas dupe, elle voit la dernière ligne du bilan augmenter d'année en année. Sans rentrer dans des détails comptables, cette dernière ligne du bilan représente les résultats accumulés des années précédentes avec aujourd'hui plus de CHF 10'672'000 et elle ne cesse d'augmenter. En 2018, elle était à 4 millions, moins de la moitié.

Certes, MCH2 est passé par là et les nouvelles règles ont tout chamboulé, mais cela n'explique pas tout. Au contraire, cela est d'autant plus clairement visible actuellement. Tout le monde le sait, ces presque 11 millions de réserves ne sont pas du cash, soit, mais cela nous permet justement de faire face à des années moins bonnes où les résultats seraient déficitaires. On a de quoi voir venir (je le mentionnais déjà en décembre 2022), et c'est justement le but d'utiliser ces montants pour couvrir ce genre d'exercices au lieu de continuer à amasser.

Jusqu'à quand allons-nous donc accumuler, en trop bons Suisses que nous sommes, et ne pas faire profiter la population de cela ? Il faut vraiment trouver des solutions, par exemple avec un ajustement dynamique de l'impôt, comme font Sévaz ou Chatillon, où les résultats bénéficiaires sont redistribués. Les solutions ne manquent pas, il faut juste vouloir y réfléchir...

N'est-il pas enfin venu le temps, notamment pour le prochain budget 2025, de rendre à la population une partie de ces réserves ?

Au sujet du budget 2025, j'aimerais voir, suite à une charge fiscale moins lourde pour les contribuables, un léger déficit, couvert par une partie de ces réserves accumulées. Ceci ne plairait pas au président de la Commission des finances, mais on peut faire mieux et le satisfaire lui également. La recette ?

Depuis le début de la législature, la commission des finances répète à chaque budget que la Commune est trop ambitieuse et qu'elle n'arrivera jamais à tout faire ce qu'elle prévoit. L'enthousiasme, c'est bien pour avancer et c'est plutôt positif, mais à la fin de chaque exercice, on se rend compte que nous n'avons ni les



capacités humaines, ni le temps de tout faire ce qui avait été prévu. Car il ne faut pas sous-estimer la résolution des problèmes au quotidien et les imprévus qui peuvent survenir...

Le plan de législation, et je l'avais déjà mentionné lors de la séance du Conseil du 5 décembre 2022, manque impérativement de priorités et n'est pas forcément suivi. De nouveaux projets, soi-disant urgents, passent devant d'autres problématiques connues de longue date. Je pense au chemin qui relie la grande salle à la gare, les problématiques de la grande salle de Châbles, la recherche de nouvelles sources d'eau, etc. et j'en passe.

Donc pour satisfaire tout le monde et présenter un résultat équilibré à la prochaine séance des budgets, je vous propose de vous obliger à faire des choix dans vos projets en fonction des capacités humaines et temporelles, en fonction des réelles priorités attendues par la population. Je vous propose de modérer votre enthousiasme, car à vouloir trop en faire, on ne fait rien de bien. Allons au bout des études en cours avant d'en commencer de nouvelles, concrétisons les projets suite à ces études, écoutons la population avant de foncer n'importe comment, mettons simplement au budget 2025 ce qui est raisonnablement faisable et réalisable. Bref allons pas à pas tout en réfléchissant aux conséquences. Après, un budget reste un budget et avec chaque année de bonnes nouvelles à la fin, on ne risque pas grand-chose. Et au pire, on prendra dans l'énorme réserve à disposition.

Toujours à cette même séance de décembre 2022, je mentionnais déjà que, au vue de tous les projets du Conseil communal, on devrait, à l'aube de 2030, augmenter les impôts, mais je spécifiais surtout qu'on en était, déjà à l'époque, très loin, vu la marge que nous avons de réserves. En temps voulu, et lorsque d'importants projets verront le jour, on pourra revoir les recettes.

Alors maintenant que les taxes sur l'eau ont augmenté, que les taxes sur l'épuration (dont le fonds de réserve est bientôt vide) devront également faire l'objet d'une analyse, que les taxes déchets ne sont pas entièrement couvertes et devraient également être analysées, réfléchissez aux impôts qui pourraient compenser ces augmentations, car cela commence à faire beaucoup pour les ménages de la Commune. En espérant avoir retenu votre attention, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

**M. Philippe Rapo, Conseiller communal** répond qu'il est difficile comme cela de répondre à toutes ces questions maintenant. Au sujet du budget 2025, le Conseil communal a une ligne et connaît ses priorités. Chacun dans son dicastère a ses priorités. Il pense par exemple que le chemin vers la gare n'est pas une priorité. Il faut le faire, mais ce n'est pas une priorité.

**M. Fabien Monney, Syndic**, entend la panoplie de remarques envers le Conseil communal et sa façon de travailler mais souhaite avoir du concret.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseiller généraux qui acceptent les comptes 2023 sont priés de s'exprimer par main levée.

**Vote :**

**Approbation : 28      Avis contraire : 1      Abstention : 0**  
**Les comptes 2023 sont approuvés par 28 voix.**

### **3. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du plafond de la grande salle de Cheyres, mise en conformité des installations électriques et des voies d'évacuations**

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

**M. le président** donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge du dicastère.

**M. Stéphane Rey, Conseiller communal**

L'objet est une demande de crédit d'étude pour la rénovation du plafond de la grande salle. Avant de démarrer, un rapide rappel du contexte : on se trouve dans la dernière étape d'un plan de rénovation démarré en 2010. Aujourd'hui, le but est de pouvoir bénéficier d'un bâtiment fonctionnel pour affronter les 15 prochaines années et de pouvoir disposer en début d'année 2025 d'un budget précis sur des offres

rentrées afin de venir devant le Conseil général avec une demande de crédit d'engagement. Les différents projets qui ont été présentés par le passé, ils l'ont été en direct, on ne consultait pas des bureaux d'ingénieurs, on se basait sur des maîtres d'état, qui avec leur savoir définissait des offres budgétaires. Aujourd'hui, on est confronté à certaines difficultés techniques qui nous obligent à mandater les ingénieurs pour pouvoir développer ce projet. En fin de compte, c'est de pouvoir développer un projet qui correspond à une des variantes qu'on pourrait imaginer. Le périmètre du projet concerne le faux plafond, donc la remise en état du faux plafond avec l'insonorisation, le changement des luminaires par des LED, l'isolation thermique de la toiture, un renforcement possible de la charpente pour installer une installation photovoltaïque. Je fais un parallèle avec les votations qui auront lieu d'ici 3 semaines, dans le futur il y aura des options qui seront ouvertes aux privés et aux collectivités. On peut imaginer, dans le futur, disposer sur le toit de la grande salle une installation qui permettrait de remplir tous les besoins en énergie de la commune, du moins pour les bâtiments. C'est la mise en conformité des éléments scéniques, c'est-à-dire tous les points d'ancrage qu'on voit au plafond, qui ont été faits de manière assez archaïque il y a quelques années en arrière. Aujourd'hui, il y a un problème de sécurité avec ces points d'ancrage qui sont posés sur les lambris. Il n'y a pas du tout de garantie par rapport à la tenue de ces points d'ancrage. C'est de mettre en conformité les voies de fuite, d'optimiser l'installation de ventilation, dans un premier temps une évaluation de ce qu'on peut optimiser. On a également un élément qui est important, c'est que notre règlement communal d'urbanisme (RCU) a changé, on passe à 9m à 12m. Il y a pas mal de marge de manœuvre pour mettre au goût du jour cette grande salle pour les prochaines années. Aujourd'hui, on a un toit à 9m, il y a possibilité de monter à 12. Des installations multimédias, c'est-à-dire ce qui est sonorisation, projecteur et l'optimisation de la partie électrique principalement dans le plafond. Dans le projet, il est prévu de consulter les utilisateurs comme nous l'avons fait pour les WC afin de valider les besoins, s'assurer que les besoins qu'on a récoltés aujourd'hui correspondent à la réalité. On a actuellement 3 orientations que je ne détaillerai pas ici, elles seront discutées en commission de l'énergie, donc la commission d'aménagement du territoire, qui pourra challenger ces différentes options. Ça va du maintien de la charpente avec ou sans optimisation énergétique et la version full qui serait un renforcement de la charpente avec la pose d'une installation photovoltaïque. Selon le planning intentionnel, plusieurs éléments ont été fait à l'automne passé : une étude préliminaire qu'on a mené de front avec l'architecte. Ce sont des étapes qui sont définies par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) qui cadrent ce qu'on a le droit de faire. Comme commune, nous sommes soumis aux marchés publics et selon les différents volumes des projets, on doit passer par certaines étapes. On a fait la première étape de l'étude préliminaire, que je vais détailler tout à l'heure. Ensuite, on a les résultats de cette étude préliminaire qui ont été discutés au sein du Conseil communal, pour arriver aujourd'hui à une demande de crédit d'étude pour le développement de ce projet. L'idée, c'est d'avoir en fin de crédit d'étude des offres rentrées qui permettront d'avoir un budget précis du travail qui est à faire. De cette manière-là, on pourra se déterminer sur un projet qui tiendra la route. Aujourd'hui, si on démarre directement, les travaux devraient commencer au printemps 2025, le but serait une demande de crédit d'engagement lors de la première séance du Conseil général de 2025. C'est un planning qui est tout à fait faisable. Le lancement des travaux se ferait à l'été 2025 et la fin à fin 2025-début 2026.

En cas de refus, cela posera quand même quelques problèmes. Déjà aujourd'hui, cela serait très difficile de chercher une variante à l'aveugle. On va se retrouver dans la même situation qu'on a eu avec la ferme communale. Si vous vous rappelez, vous avez voté une rallonge de CHF 780'000, ensuite je suis retourné devant la commission financière pour environ CHF 170'000. Toutes ces étapes ont été engendrées par le fait qu'on n'a pas forcément respecté ce cadre qui est donné par la SIA. Aujourd'hui, on essaie d'utiliser ces guides de bonnes pratiques pour éviter ces surprises en cours de projet. C'est toujours bête quand on a lancé un projet de demander 1 million supplémentaire. Comme je l'ai dit, des devis généraux plus précis qui permettront de diminuer le risque, financier ou technique, vu que la plupart des volets techniques ont été étudiés à l'avance. Si on n'avait pas la possibilité de réaliser ce crédit d'étude, on continuerait à travailler à l'aveugle, dans le brouillard, avec un partie de risque assez importante. Sans vouloir menacer, les conséquences en cas de refus, nous allons, je pense quand même mandater un ingénieur pour contrôler la solidité des crochets. On pose des spots, des éléments scéniques lorsqu'il y a des théâtres, des répétitions de chants. Je peux vous dire que quand vous voyez comment c'est installé, je dors pas très bien des fois. Le risque que l'on prend aujourd'hui si on refuse ce crédit, c'est qu'à terme ces points d'ancrage soit mis de côté, donc interdit.

Le coût de l'étude prévoit CHF 30'000 pour le développement du projet, la partie création du dossier d'appel d'offres, l'appel d'offres, évaluation des offres et autorisation pour CHF 30'000. Il y a également les 3 parties les plus importantes : ingénieur électricien pour toute la partie sonorisation et éclairage, ingénieur chauffage et ventilation pour les questions d'isolation et ingénieur bois, sécurité. Le but est à la fin du projet d'obtenir un certificat CECB (certificat de performance énergétique qui est obligatoire pour les communes). Le crédit qui vous est demandé est un montant TTC de CHF 125'000, avec un intérêt de 2,1% ce qui représente un amortissement de CHF 12'500 par année dès 2026.

Je me permets de vous commenter les feuillets que je vous ai remis concernant les étapes d'un projet SIA. Je pense que c'est important pour la compréhension, car en fin de compte, il n'y a rien de nouveau dans ce qu'on fait là. Le cheminement commence à l'étape 1 qui est la définition des objectifs, la partie 2 est l'étude préliminaire et la suite correspond aux étapes du crédit d'étude. Cela concerne un projet d'étude avec un avant-projet. Ensuite il y a le projet d'ouvrage, on décide qu'est-ce qu'on va installer et où, il y a l'appel d'offres également. En parallèle, nous devons faire la mise à l'enquête. On ira vers tous les services du canton et au retour on saura exactement ce qui est autorisé ou non. Je rappelle comme tout à l'heure, la ferme Märki, CHF 170'000 de choses imposées par les services cantonaux. Si on fait cette mise à l'enquête avant, on n'aura pas toutes ces surprises. Ce processus est une recommandation SIA qui permet de cadrer les projets au niveau public, et surtout, de définir les seuils. On voit très bien ici, on est dans des travaux qui sont relativement importants. Pour des travaux de charpentes, si on imaginait par exemple de changer de charpente, on serait probablement dans des montants qui touchent aux marchés publics, donc on n'a pas le choix de faire cette étape. Si on veut faire les choses justes et pas être embêtés après, cette étape va permettre de valider les choses.

Au dos de la feuille, vous trouvez le détail des étapes. Je me tiens à votre disposition s'il y a des questions.

**Le président** remercie M. Rey pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

**M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière**

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 7 mai 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous constatons que nous avons voté des crédits d'études pour le bâtiment de la grande salle de Châbles et qu'à ce jour, rien a bougé et nous n'avons aucune information quant à l'avancement de ces études.

Nous désirons savoir où en est le MEP afin de connaître la vision locale future et de se projeter sur cette étude demandée qui n'est pas des moindres. En termes de nos liquidités, nous pouvons se permettre de dépenser ce montant, mais qu'elles sont les priorités pour la suite ? Nous avons à ce jour trop d'inconnus. A notre sens, ce n'est pas une priorité et nous avons d'autres engagements en routes dont plusieurs crédits d'étude.

La commission financière s'est prononcée défavorable pour ce crédit de CHF 125'000.- (TTC).

**M. le président** remercie M. Fontana pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la commission financière pour son rapport de minorité.

**M. Nicolas Riedo, membre de la commission financière**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date des 7 et 8 mai 2024 et recommande par 4 voix contre 2 et un membre excusé de refuser la présente demande de crédit.

La minorité de la commission financière composée de MM. Bernard Pillonel, Daniel Chanez et moi-même a décidé de présenter un rapport de minorité.

La commission remercie M. Stéphane Rey, Conseiller Communal, pour la présentation du crédit. Il a répondu à toutes les questions et apportés les précisions demandées.

La rénovation de la grande salle de Cheyres a débuté il y a une quinzaine d'année et a été divisée en plusieurs étapes. La rénovation de la toiture et la technique qui y est liée ainsi qu'une partie des équipements de sécurité et des voies de fuites sont les derniers éléments de cet ouvrage qui n'ont pas été

*touchés hormis le remplacement de la couverture en Eternit du pan orienté au Sud lors d'une étape précédente.*

*Cette étude permettrait de chiffrer les travaux nécessaires et les options possibles selon les besoins des différents utilisateurs. Le souhait du Conseil communal est également d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment qui est un gros consommateur d'énergie et de compenser une partie de la consommation des véhicules électriques du service de la voirie. Nous vous rappelons que ce point avait déjà été émis lors des discussions lors du crédit de l'achat de ces véhicules que nous avons accepté en septembre 2022.*

*L'étude soumise aujourd'hui nous donnera des indications de l'état technique et statique du bâtiment existant avec les différentes variantes possibles pour le futur en complément du résultat final du MEP qui lui nous indiquera les besoins de la Commune à moyen terme.*

*La minorité de la commission recommande d'approuver la présente demande de crédit de cet objet.*

**M. le président** remercie M. Riedo pour le rapport de la minorité et ouvre la discussion.

**M. Rey, conseiller communal** remercie pour les questions qui sont légitimes et s'excuse si des éléments n'étaient pas clairs.

Il donne des précisions sur l'étude préliminaire pour la réfections du site de Châbles. Son but était de digitaliser les plans de 1954 et 1992, de réaliser le projet d'exécution et l'appel d'offres pour la création d'une salle de classe dans l'ancienne crèche, de réaliser l'étude préliminaire pour le changement du chauffage et de réaliser l'étude préliminaire pour la réaffectation des volumes inutilisés dans le bâtiment. A ce jour, les livrables en notre possession sont : des plans digitaux, l'ancienne crèche a été aménagée en salle de classe et l'étude préliminaire pour le changement du chauffage est bouclée : nous avons 3 variantes de chauffage qui ont été présentées et validées par la commission de l'énergie. L'étude préliminaire pour la réaffectation des volumes est terminée. Ces données ont été utilisées pour alimenter le MEP. Nous avons décidé de mettre en suspens la suite du projet, car le MEP va toucher à des éléments extérieurs, à des éléments de mobilité et d'aménagements extérieurs. Les prochaines étapes sont d'attendre les premiers résultats du MEP, à savoir les données par rapport aux espace extérieurs et aux accès. Dès que nous aurons ces réponses, nous saurons vers quelle variante s'acheminer sur les 3 variantes de l'étude préliminaire.

**M. le président** remercie M. Rey pour les précisions.

**M. Ludovic Sauter, conseiller général**

*Le 4 avril 2022, le Conseil général votait un crédit d'un demi-million pour la rénovation du sous-sol de la grande salle. Durant les débats concernant ce crédit, il y a eu une question. Ces travaux n'englobaient pas notamment la rénovation des abris PC, ni tout ce qui était du plafond de la grande salle, la charpente, l'isolation. La question était : "est-ce qu'il y a une estimation des dépenses qui vont arriver dans les 5, 10 prochaines années ?" À cette question, la réponse qui a été donnée, c'était que le montant qui est dans le budget d'investissements 2022, chiffre plausible basé sur une estimation, la toiture n'a pas à subir de lourds travaux. Et finalement, j'estime à CHF 200'000 pour refaire toute la partie toiture". C'était la réponse en 2022. Cette réponse a eu un impact plus ou moins grand sur le vote de l'époque. Maintenant, on vient avec un crédit d'étude de CHF 125'000. À quel montant est-ce qu'il faudrait s'attendre pour l'exécution des travaux ?*

**M. Rey, Conseiller communal,** répond que lorsque l'on a voté le crédit, nous n'avions pas engagé d'ingénieur, donc on ne connaissait pas les préavis des services d'État. Aujourd'hui, les options vont de CHF 400'000 à quelques millions. La donne a complètement changé par rapport à 2021. A la base, nous avons estimé et il était prévu de toucher le minimum : on refaisait le calepinage et on changeait les luminaires. En discutant aujourd'hui avec les architectes on voit que changer les luminaires pour remettre à l'identique, on sera pas au goût du jour, on devra toujours vivre avec les désavantages qu'on a là. Et relancer un couche de laine de verre sur l'isolation, c'est pas forcément le plus judicieux à faire. La cerise sur le gâteau, c'est qu'entre-temps on a découvert des fuites sur la toiture qui n'étaient pas connues à l'époque de la demande de crédit pour la rénovation des sous-sols.

### **Mme Séverine Pillonel-Pittet, Conseillère général**

*Au vu de ce qui est dit sur le MEP et ce qui a aussi été discuté en séance de préparation, est-ce que l'on ne devrait pas attendre les résultats du MEP, vue que le fait de pouvoir passer de 9m à 12m, on pourrait peut-être aménager ces 3 mètres pour en faire quelque chose ? Est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de faire une réflexion globale aussi dans le MEP ?*

### **M. Rey, Conseiller communal**

*Nous avons attendu le MEP, le workshop du MEP. Ce projet a été gelé l'automne passé pour attendre les premiers résultats. Aujourd'hui, dans les premiers résultats, l'emplacement et l'utilité de la grande salle ne sont pas remis en cause. C'est pourquoi nous avons ressorti le projet du tiroir et qu'il vous est présenté ce soir. Par rapport à l'exploitation des volumes, je pense qu'aujourd'hui, si on veut gagner en hauteur c'est plutôt pour avoir un toit avec des pentes plus prononcées pour éviter des problèmes d'infiltration. Aujourd'hui nous avons un toit qui est assez plat et on peut essayer de gagner en hauteur pour également replacer les gaines de ventilations qui prennent pas mal de place.*

### **M. Florian Monney, Conseiller général**

*Je ne remets pas en cause l'étude, je pense qu'elle est nécessaire. Par contre, à mon avis, elle n'est pas au bon moment. Il n'y a aucune urgence de continuer cette rénovation, comme il a déjà été dit plusieurs fois, il y a pleins de projets qui sont déjà plus ou moins en route. Vous n'arrivez de toute façon pas à tout faire. C'est humain, ce n'est pas un reproche. Réalisons déjà ce qui est en route. Il faut savoir combien on aura déjà investi. Parce que quand on devra prendre une décision, si on a les moyens, peut-être qu'on acceptera facilement de mettre 2 millions pour faire quelque chose. Et si on n'a plus trop parce qu'on aura déjà mis plusieurs millions ailleurs dans des urgences à réaliser, on choisira peut-être une variante beaucoup plus simple. Donc je pense que ce projet doit juste être mis en stand-by pour une année ou deux. Même si tu dis que ça va rien apporter, je suis convaincu et je l'ai toujours dit que le MEP n'apporterait rien. Je pense que à partir du moment où on a voté le crédit attendons au moins d'aller jusqu'au bout.*

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'étude pour la rénovation du toit de la grande salle de Cheyres, mise en conformité des installations électriques et des voies d'évacuations pour un montant de CHF 125'000 sont priés de s'exprimer par main levée.*

**Vote :**

**Approbation : 8**

**Avis contraire : 15**

**Abstention : 6**

**Le crédit d'étude de CHF 125'000.00 la rénovation du toit de la grande salle de Cheyres, mise en conformité des installations électriques et des voies d'évacuations est refusé par 15 voix.**

#### **4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres et Châbles**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

**Le président** donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal pour la présentation de cette demande.

### **M. Stéphane Delley, Conseiller communal**

*L'objet est un crédit d'engagement pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres et à Châbles. La commune s'agrandit d'année en année et de plus en plus de monde utilise les places de jeux, le mini terrain de football et les terrains de pétanque. Que ce soit pour se promener ou accompagner des enfants pour jouer ou même lors des différentes manifestations qui s'y passent, il devient donc nécessaire de répondre à la demande de la population pour installer des toilettes sèches dans les deux zones des deux grandes salles de Cheyres et de Châbles. Il y a eu plusieurs offres qui ont été demandées et une a retenue toute notre attention. Il s'agit de toilettes sèches Kazuba, variante KL2 PMR de l'entreprise Convert Green*

qui est en vogue en Suisse romande. C'est un modèle qui demande peu d'entretien et qui s'harmonise parfaitement dans le paysage, elles n'ont pas besoin d'alimentation en eau, fonctionnent avec le vent et le soleil et n'émettent absolument aucune odeur. Elles peuvent être utilisées dans des contextes naturels et urbains. Spacieuses et aérées, elles laissent entrer la lumière de l'extérieur tout en donnant un sentiment d'intimité et de confort. De forme ovale, avec un grand espace intérieur et un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Nous vous proposons deux variantes ; la variante 1 est une installation seule sur Cheyres à l'abord de la place de jeux. Comme il y a eu des questions à ce sujet, l'idée est de la poser à côté des terrains de pétanque. La variante 2 est de poser également, en plus du village de Cheyres, un autre WC dans la zone de la place de jeux à Châbles.

Les points positifs qui ont été remarqués : l'absence totale d'odeurs désagréables, les matières fécales et l'urine ne sont absolument pas visibles, l'impact visuel agréable de la cabine avec un design en bois qui s'intègre parfaitement à l'environnement naturel. Il y a également une forte résistance aux intempéries : vent, pluie et neige. Et en cas de vandalisme, la cabine et les accessoires peuvent être réparés rapidement et à peu de frais. Je vous explique les fréquences de nettoyage, avec un vidange de 350 litres maximum, en fonction de l'utilisation bien sûr. S'il y a 10 à 15 personnes par jour, cela nous fait 2 purges par an, tous les 6 mois. S'il y a 30 à 40 personnes par jour, 4 purges par an, tous les 3 mois et s'il y a une centaine de personnes par jour, cela nous fait à peu près 12 purges, donc tous les mois, pour un coût d'environ CHF 90.00 à CHF 150.00 par mois. Cela va dépendre de l'entreprise que l'on prendra.

Le planning. Nous avons la demande de crédit aujourd'hui. La commande des toilettes, si tout va bien pour fin mai-début juin. Il faut compter 30 à 35 jours de délai de livraison et l'installation des toilettes courant juillet.

Il y a 2 variantes de projets proposées.

Variante 1

Kaab Mobile (avec Kit solaire et PMR)	CHF	33'860.00
Réduction 7%	CHF	- 2'370.20
Frais de transport	CHF	1'400.00
TVA 8.1 %	CHF	2'664.10
<b>Sous- Total</b>	<b>CHF</b>	<b>35'553.90</b>

Mise à l'enquête	CHF	500.00
Excavation et terrassement en béton (voirie)	CHF	500.00
Don Cheyres-Châbles Tourisme	CHF	- 5'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>31'553.90</b>
<b>ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>31'600.00</b>

Variante 2

2x Kaab Mobile (avec Kit solaire et PMR)	CHF	67'720.00
Réduction 7%	CHF	- 4'740.40
Frais de transport	CHF	2'800.00
TVA 8.1 %	CHF	5'328.20
<b>Sous-Total</b>	<b>CHF</b>	<b>71'107.80</b>

Mise à l'enquête	CHF	1'000.00
Excavation et terrassement en béton (voirie)	CHF	1'000.00
Don Cheyres-Châbles Tourisme	CHF	- 5'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>68'107.80</b>
<b>ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>68'200.00</b>

Le financement se fait par les liquidités courantes, les intérêts sont non applicables. L'amortissement est de 20% par an, soit CHF 13'600 dès l'année qui suit la fin des travaux.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général de valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 68'200.00 pour l'installation de deux toilettes sèches publiques à Cheyres et à Châbles.

**M. le président** remercie M. Delley pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

**M. Daniel Chanez, président de la commission financière**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commission financière s'est réunie en date du 7 mai 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Delley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.*

*Nous constatons que le dossier a été traité avec précipitation et n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. En effet, nous pouvons constater qu'il n'y a pas d'emplacement à Châbles qui a été pensé pour le moment. D'où notre décision de commencer de faire à Cheyres en vues des demandes reçues des citoyens de la commune.*

*Financièrement nous avons la capacité, mais nous privilégions la variante 1. Nous n'avons pas de recul à ce jour de la demande. Le projet n'est pas assez abouti pour investir directement sur deux voir plusieurs emplacements.*

*La commission financière s'est prononcée défavorable pour ce crédit de CHF 68'200.- (TTC). Nous acceptons à l'unanimité un montant de CHF 31'600.- TTC de la variante 1 proposée.*

**M. le président** remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

**M. Sébastien Cantova, Conseiller général**

*Quels sont les coûts de nettoyage et d'entretien réels de ces installations ?*

**M. Delley, Conseiller communal**, répond que la voirie se chargera de l'entretien.

**M. Cantova, Conseiller général**, demande encore combien d'heures par semaine cela nécessitera.

**M. Delley, Conseiller communal**, répond que sans recul, il n'est pas possible d'estimer ces chiffres. Il faudra voir s'il y a ou non des dégâts. Nous verrons l'année prochaine s'il faut mettre un budget pour cela.

**M. Cantova, Conseiller général**, demande encore quel est le réel besoin à Châbles.

**M. Delley, Conseiller communal**, précise que cela a été une demande du Conseil communal de proposer aussi une toilette à Châbles.

**M. Florian Monney, Conseiller général**

*J'ai l'impression que c'est un dossier qui a été fait à la va-vite. Je ne mets pas en cause le besoin. Je pense qu'effectivement, sur Cheyres, cela devient indispensable d'avoir un WC public. On n'en a pas à la gare, c'est pas seulement pour les utilisateurs de la place de jeux, mais c'est aussi peut-être pour les touristes. Par contre, pour moi, poser une toilette sèche, déjà, il a été dit que c'était une demande de la population de pose de toilette sèche. Je pense pas, la population a demandé de poser une toilette, pas des toilettes sèches. J'imagine que ces cabines sont super bien, c'est pas du tout une question de qualité du produit. Par contre, ce produit est fait pour être mis à des endroits où il n'y a pas d'infrastructure. Je vous rappelle qu'on va poser une cabine WC à moins de 10m d'un regard d'épuration, là derrière. À quelques mètres de bâtiments communaux où on peut prendre l'électricité et l'eau à faible coût. L'avantage d'amener de l'eau potable c'est, pensons encore une fois aux touristes, aux cyclistes, aux piétons qui passent. Ils ont peut-être envie de remplir leur gourde. En plus de ça, c'est clair qu'on va peut-être faire 2 vidanges par année peut-être 4 au maximum. Mais ce sera toute la durée de vie de cette installation qu'un véhicule sera sur la route pour venir pomper ce qu'il y a dedans, alors qu'à quelques mètres de là il y a une conduite qui coule naturellement et qui va à la station d'épuration. Donc je suis désolé, moi, je peux pas valider un tel projet.*

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

### **M. le président**

*Nous allons en premier voter la variante 2 qu'elle englobe la variante 1, soit l'installation de toilettes sèches à Cheyres et à Châbles. Uniquement, en cas de refus de la variante 2, nous allons voter la variante 1, soit l'installation de toilettes sèches à Cheyres. Y a-t-il des remarques sur le mode du vote ? Aucune.*

*Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres et à Châbles pour un montant de CHF 68'200 sont priés de s'exprimer par main levée.*

#### **Vote :**

**Approbation : 0      Avis contraire : 29      Abstention : 0**

**Le crédit d'engagement de CHF 68'200.00 TTC pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres et à Châbles est refusé par 29 voix.**

*Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres pour un montant de CHF 31'600 sont priés de s'exprimer par main levée.*

#### **Vote :**

**Approbation : 14      Avis contraire : 13      Abstention : 2**

**Le crédit d'engagement de CHF 31'600.00 TTC pour l'installation de toilettes sèches publiques à Cheyres est accepté par 14 voix.**

### **5. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la salle de couture et l'aménagement d'une salle de classe**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

**M. le président** passe la parole à Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale en charge du dicastère.

#### **M. Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale**

*Nous avons de plus en plus d'enfants qui ont des aides ou de l'appui en classe et un enfant ne compte plus pour un enfant mais pour 3 lorsqu'il y a des intervenants extérieurs. Si on prend le graphique, pour la prochaine rentrée scolaire, on a 217 enfants physiques présents dans les classes, mais 221 enfants au total. Dans les 5H par exemple, on passe à 32 élèves, c'est-à-dire 2 classes. On a un tableau donné par le canton et on ne peut pas faire comme on veut. Pour l'année prochaine, on dépasse de 3 élèves, donc on va ouvrir une nouvelle classe. On va ouvrir une salle de classe à Cheyres. La question s'était posée, est-ce qu'on met un nouveau pavillon, est-ce qu'on trouve une solution avec nos bâtiments et les m2 qui ne sont pas occupés ? Tout en sachant aussi que les quotas fluctuent. Maintenant pour 2 ans on va ouvrir une salle de classe, mais peut-être que dans 2 ans ça va, ça va redescendre. Si on met un Portakabin, ça veut dire que ce Portakabin on le met pour 2 ans et dans 2 ans on le renlève. Et il y a aussi le MEP là derrière. Pour finir, on a opté pour une solution dans ce que nous avons déjà. La salle de couture à Cheyres est dans le vieux collège, côté Yvonand, elle est tout en bas et c'est une salle de classe qui peut avoir 25 élèves. Elle est lumineuse parce que c'est pas des sauts de loup, ce sont des vrais fenêtres. On a aussi un grand vestiaire. On aura à peu près 22 élèves. Par contre, il fallait trouver une salle de couture puisqu'on déplace la couture. La salle de couture, c'est principalement les élèves de Châbles qui l'utilisent. En ayant la salle à Cheyres, cela implique des transports et on sait que les transports posent problème entre les élèves. Il fallait qu'on trouve une solution. En la mettant à Châbles ça évite les transports, ça évite beaucoup de soucis pour les enseignants aussi. Je remercie infiniment Stéphane qui a été très réceptif aux idées et qui m'a vraiment aidé dans cette démarche. Je souhaite que mon passiez le budget pour qu'on puisse aménager la salle de couture en salle de classe et la salle de Châbles, en fait, ça se passe dans les sous-sols que l'on va aménager pour mettre la couture et les travaux manuels. Je vous remercie pour votre soutien.*

**M. le président** remercie Mme Hayoz pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.



**M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière**

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 7 mai 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous n'avons rien d'autre à y ajouter. Nous devons mettre en place cette salle de couture pour aménager la salle de classe qui nous donnera plus de souplesse pour le futur.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 108'000.- dont CHF 100'500.- (HT) et CHF 7'500.- (TTC) financé par un emprunt.

**M. le président** remercie la commission financière et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection de la salle de couture et l'aménagement d'une salle de classe pour un montant de CHF 108'000 sont priés de s'exprimer par main levée.

**Vote :**

**Approbation : 29**

**Avis contraire : 0**

**Abstention : 0**

**Le crédit d'engagement de CHF 108'000 pour la réfection de la salle de couture et l'aménagement d'une salle de classe est accepté par 29 voix.**

**6. Informations du Conseil communal**

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

**M. le président** donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

**M. Fabien Monney**

- **Place de stockage pour les remorques à bateaux à La Rochette** : on avait fait une enquête préalable. Malheureusement, le projet a été refusé, car il se situe en zone agricole. Suite à cela, on a demandé un rendez-vous au principal opposant, le service de l'agriculture pour un entretien, on nous l'a refusé. On a ensuite pris contact avec l'autorité foncière cantonale qui nous a renvoyé à la DIME. Ensuite, on a également demandé un entretien à la DIME qui nous a été également refusé. Ils ont, par contre, fait une prise de position nous indiquant que le projet n'était pas conforme à la zone agricole, qu'une mise en zone à bâtir des parcelles de la Rochette n'était pas envisageable et qu'une mise en zone spéciale n'était pas possible parce que le projet n'était pas destiné à l'agriculture. En finalité on ne peut rien faire à cet endroit, il faudrait privilégier cette place de stockage en zone à bâtir. On envisage pour la suite malgré tout, de voir ce qu'on peut faire pour égaliser les terres de cet endroit et permettre l'entretien de ces parcelles. On va passer probablement par une mise à l'enquête simplifiée ou ordinaire étant entendu qu'il s'agit d'un site pollué.
- **Exercice d'évacuation dans les écoles** : Le 3 mai, un exercice a été effectué aux écoles de Cheyres et Châbles, M. Rémy Gaillard, responsable communal de protection d'incendie, était sur place avec les enseignants, accompagnés de M. Patrick Castioni, responsable de la caserne de Cheyres et de M. Raphaël Pillonel, chef de la prévention de l'ADIS-Broye. Les exercices se sont bien passés, avec des bons temps de sorties et de bons comportements des élèves. Les documents de crise sont en ordre. Il y a eu 2-3 petits oublis de fermeture de porte et du contrôle final d'évacuation des locaux. Mais au final on peut dire que les exercices ont été réussis. Merci à tous pour leur participation.
- **Recherche d'eau potable** : Le 14 avril dernier. M. Rémy Gaillard et moi-même sommes allés au service de l'environnement (SEn) pour consulter leurs archives. L'idée était de trouver des documents, des archives, des éventuelles études qui nous permettraient d'orienter nos recherches. Ils nous ont mis à disposition toute leur documentation. On a lu, on a trié, on a copié ce qui était nécessaire. L'idée était

de voir ce qui pouvait servir. En finalité, on voit qu'ils ont quasiment les mêmes documents qu'on a aux archives. On n'a pas trouvé de pépites, 1 ou 2 petits documents, sans plus. Pour le futur, on va privilégier la réfection, l'amélioration des ouvrages existants, continuer nos recherches, analyser des sources existantes non exploitées. On a trouvé une petite carte où y avait quelques endroits où il y aurait un petit potentiel.

- **Administration communale** : les aménagements à l'administration communale sont terminés. Suite à la mise en place d'une nouvelle place de travail, on a dû réorganiser l'intérieur des bureaux. On a dû retourner le comptoir d'accueil, on a créé 2 guichets pour un problème de confidentialité. Ça nous a permis de mettre un nouvel éclairage, de gagner tous les câbles informatiques et électriques. On a un petit point où les gens peuvent consulter les documents, donc maintenant on a vraiment un outil de travail qui est dans des locaux existants, mais raisonnable.

#### M. Philippe Rapo

- **La faucardeuse** est en commande. Elle devrait arriver fin juillet.
- **Réfection des infrastructures électromécaniques du port** : le compacteur est également commandé et la plateforme Gestinergie devrait être mise en place pour cet été.
- **Réfection du Môle côté Jura** : On est prêt à le faire. Il y avait des trous, cela sera même l'assurance qui va payer cela. Mais nous allons le faire en même temps que le pont des Pointus.
- **Réfection de la Digue Est** : Cela sera dans le budget 2025.
- **Projet des petits-ports** : la demande FRIAC est en cours.
- **Pont sur le canal des Pointus** : le projet sera présenté en septembre et sera normalement fait pour l'hiver prochain.
- **Débarcadère** : en stand-by. Nous sommes en train de contrôler le financement possible avec la Coreb, qui est le chef de fil et avec tous les ports fribourgeois du bord du Lac de Neuchâtel
- **Site internet** : on est en cours de réalisation. Cela devrait être fait en fin d'année avec tout ce que l'on a prévu de faire, vous l'avez vu dans le Cheyres-Châbles Info. Vous serez informé par SMS, WhatsApp, tout ce que vous voulez, lorsqu'il y aura des problèmes de crues futures.

#### M. Bernard Pochon

- **Santé-social** : Comme vous l'avez lu dans le dernier Cheyres-Châbles Info, la commission communale des seniors offre une nouvelle prestation cet automne avec des ateliers informatiques en collaboration avec la Jeunesse. C'est donc un projet intergénérationnel.
- Le 9 juin prochain, plusieurs objets cantonaux relatifs à la santé seront soumis au peuple. N'oubliez pas d'aller voter.
- **Culture – sport – loisirs** : les travaux au tennis et au stand de tir sont en phase de finition. Les décomptes finaux ne sont pas encore clos, mais les budgets sont tenus sur les crédits que vous avez octroyés. Ne manquez pas les inaugurations de ces infrastructures avec démonstration et initiation, le 22 juin au tennis et le 28 juin au stand de tir.
- Parmi toutes les manifestations annoncées dans les Cheyres-Châbles Info manquent les grillades du Jumelage. La prochaine a lieu le vendredi 7 juin au point de vue à Cheyres.
- Information de dernière minute, en raison du bal des cerises, le parking derrière la grande salle sera fermé le week-end prochain.

#### M. Christian Cornioley

Suite à certains commentaires par rapport aux investissements, ça me ferait plaisir que certaines personnes prennent un peu de temps pour consultez la liste, pour voir un peu la stratégie. Je trouve quand même certaines remarques un petit peu réducteur par rapport au travail fourni.

- **Réfection du chemin Pré-de-la-Vigne** : on savait dans le projet que le premier obstacle serait le ruisseau enterré. Ce qu'on ne savait pas c'est qu'on a un terrain où on a beaucoup d'eau souterraine. Il était prévu dans le projet de passer la conduite d'alimentation d'eau potable sous le ruisseau, mais on n'arrive pas à descendre. On a fait une fouille à 3,8m et on n'arrivait pas, le terrain n'était pas stable. On a donc décidé d'aller chercher une petite foreuse, cela s'appelle un forage dirigé. Vous prenez une petite foreuse et vous poussez un tuyau. Ça n'a pas fonctionné, on a donc essayé avec une plus grande foreuse. On s'est mis à 50m entre les 2 axes et au fait on a fait un forage forcé, on a traversé. Peut-être

aussi un petit commentaire sur la haie. Je tiens à saluer les propriétaires de haie parce qu'on savait qu'il y avait des non-conformités, mais ils ont joué le jeu. Pour ceux qui habitent dans le coin, on voit qu'on enlève les haies les unes après les autres pour se mettre en conformité. Et puis chapeau bas parce que franchement ça se passe relativement bien. Je rappelle les dates : 15 avril - 31 juillet. Pour l'instant on tient le planning. Si on regarde les indicateurs sur la droite, on a 3 indicateurs, le C c'est des coûts, il est à l'orange. Cet imprévu en forage forcé a consommé tous nos divers et imprévus. Dans des projets comme celui-là, on n'a pas beaucoup de divers et imprévus. Je rappelle qu'il y a eu un appel d'offres, donc les prix sont vraiment short. Je ne sais pas à ce stade si je reviendrai vers vous avec un crédit additionnel ou pas, mais pour l'instant plus de divers et imprévus. Le 2<sup>e</sup> symbole, le D c'est les délais, donc les délais pour l'instant sont en vert, car malgré le retard pris, parce qu'on bosse avec des entreprises de qualité, qui arrivent à mettre du personnel supplémentaire pour renforcer les équipes, pour compenser ce retard. Et le 3<sup>e</sup> picto c'est le Q, la qualité. Chapeau bas parce qu'il y a un travail de qualité pour ceux qui passent régulièrement. Le chantier est sécurisé, à ce stade aucun accident à signaler, ni remarque de riverains ou bordiers.

- **Bouclage et réfection de Crevel** : les dates planifiées étaient du 6 mai au 7 juin. On voit que dans les délais on est à l'orange, donc on ne tiendra pas. Tous les jours on me rappelle qu'il y a des manifestations de foot, etc. On va vivre avec un chantier, il faudra s'adapter. On devait venir à 161,39m se raccorder, donc on a tiré la conduite depuis le tennis. Et on ne trouve pas. On a mis 2 semaines pour trouver la conduite en Eternit. Mais on l'a retrouvé, elle s'arrête à l'étoile. On n'a pas de canalisation depuis l'étoile jusqu'au bout, c'est des petits tuyaux en PVC et on raccorde de maison en maison. Ils se sont raccordés à chaque construction de maison et puis ça a pas été respecté. Donc on a de nouveau on fait un projet avec une documentation erronée. Aujourd'hui, on est en train de réfléchir comment faire depuis l'étoile pour pouvoir se raccorder. Je rappelle les bouclages, ça vient du PIEP. On doit vraiment faire un circuit d'eau en sachant qu'il vient une hydrant à proximité. Les coûts, il n'y a pas besoin de vous expliquer que c'est déjà à l'orange. Les délais comme je vous l'ai dit, on aura un peu de retard, c'est à l'orange. Et puis la qualité elle est bonne parce qu'on a de nouveau des entreprises locales. Ça se passe très bien, les gens sont brillants, ils sont à la recherche de solution. La petite photo est intéressante, je comprends mieux pourquoi il n'y a pas de cerises sur les cerisiers. En clair, 5cm de terre végétale, 50cm de mauvaise terre, et après on a de la molasse. On a bien compris qu'à un moment donné, il y avait des canards qui se baignaient là-bas et qu'on était dans le lac.
- **Etude de la réfection Pointus – Crevel** : nous avons eu le 17 avril 2024, une séance avec le service des forêts et de la nature, la Grande Carrière et les CFF suite au préavis d'examen préalable des CFF du 27 février 2024, je vous ferai lecture du passage. Sur le tronçon en ligne droite, on est vraiment sur une emprise CFF. Les CFF ont plein d'idées, plein de projets. Ils ont un projet de 2<sup>e</sup> voie. Ce qu'on voit sur ce dessin-là. On a la voie ici et la 2<sup>e</sup> voie projetée en rouge. On a vite compris que si on fait une projection par rapport aux distances à la voie, on est au milieu de notre route projetée. Toutefois, étant donné que ce doublement de la voie ne fait aujourd'hui pas l'objet d'un projet concret, financé et planifié. Les CFF ne souhaitent pas bloquer ce réaménagement routier si une nouvelle pesée d'intérêts démontre qu'il s'agit tout de même d'une étape indispensable à court terme. Dans ce cas, les CFF peuvent admettre le présent projet, mais se réserve le droit de demander le déplacement de la route aux frais du maître d'ouvrage lorsque le développement de la ligne l'exigera. Cet aspect doit être inscrit dans une convention à signer avant le début des travaux. De plus, l'emprise sur le domaine CFF nécessaire pour ce projet ne fera pas l'objet d'une vente, mais sera également traitée par convention. Voilà ce qui nous a poussé au sein du Conseil communal à prendre une décision. Si je reviens avant, il y en avait eu un étudiant qui nous avait étudié avec un tableau multicritères. On était tombé d'accord sur le fait que la réfection de cette route était le plus intéressant. On a décidé maintenant d'ouvrir l'étude sur l'accès Route cantonale - Crevel. Il faut qu'on ait vraiment les 2 projets. On verra qu'on a des conditions et un certain coût. On se souvient de l'intervention de M. Patrick Pillonel, je crois lors de la dernière assemblée qui disait c'est dommage qu'on ne réétudie pas. Là on doit reprendre nos planches à dessin, il faut qu'on balance vraiment les 2 variantes pour chercher la plus raisonnable.

**Prochaine mesure du PIEP** : J'ai entendu qu'on n'avancait pas dans les investissements, mais je vous rassure tous qu'on avance bien quand on regarde le montant qui vont arriver. Ici on voit le réservoir et ici on voit Vaularbel dans le rond bleu. On avance gentiment dans les mesures du PIEP, on a refait le réservoir qui était la première étape. Une seconde est de mettre en conformité les sources de Vaularbel, qui je rappelle aujourd'hui, vont directement sur le réseau. Donc on a fait une vision locale et soit on

redescend sur le chemin des Vignes pour remonter par la suite, variante estimée à CHF 550'000. Cette variante avait du sens si l'on se rappelle la mesure du PIEP qui demandait de relier le puit du Moulin au réservoir. De toute façon, on devait ouvrir le chemin des Vigne et traverser le village. Du moment que l'on ne doit pas faire cette conduite de transport, cela n'a pas tellement de sens. Vous l'avez donc compris, le Conseil communal a validé le fait que l'on va challenger le PIEP, qui dit que l'on doit réduire les ouvrages, mais là c'est intéressant financièrement de faire une étude sur la variante "ouvrage" qui est estimé à CHF 260'000. On va réellement poser un ouvrage avec un UV, un turbidimètre, etc. proche des sources de Vaularbel pour s'éviter de traverser tout le village avec les conduites. La variante rouge est abandonnée au niveau du Conseil communal à ce stade. Ce qui a été demandé au bureau c'est d'étudier la réalisation d'un ouvrage de la zone de captage actuel des sources de Vaularbel à Cheyres, la liaison jusqu'au niveau réservoir de Cheyres et par conséquent momentanément abandonné. De plus, il faudrait étudier la faisabilité d'une optimisation de rendement des captages horizontaux, peut-être une variante verticale. On travaille dans le même esprit, avec aussi Lully qui travaille aussi dans ce même esprit en se disant "est-ce qu'on peut pas les optimiser ?" On sait tous qu'on a beaucoup d'eau de ruissellement aussi à Vaularbel, donc ça sera intéressant. Et puis aussi la dernière demande qu'on a fait au bureau serai d'analyser les mesures à prendre contre le ruissellement des eaux de surfaces dans le secteur du chemin des Coûtes. Je reviendrai très prochainement vers vous avec une demande de crédit.

- **Parking** : Le règlement de stationnement a été approuvé le 6 mai 2024. Il a fallu se battre pour l'avoir malheureusement, c'est pour cela que les horodateurs ont des bâches. Je rappelle qu'il y en a 4, 3 sur le parking sous-gare et 1 sur le parking Tivoli. Les parkings sous-gare sont mutualisés, on verra les retours qu'on a envers les barrières, mais ça se passe bien. Je vais voir tous les weekends, samedi, dimanche compris. Je vous promets qu'il n'y a personne qui attend devant ces barrières. Une information a été glissée dans le Cheyres-Châbles Info. Les locataires du port ont été informés par courrier. La signalisation est commandée et sera installée dès réception. La mise en service est planifiée pour début juillet 2024. Il faut qu'on attende la signalisation, que tout soit conforme. Je remercie au passage le Canton, s'ils lisent nos PV, je rappelle qu'on a été, en début d'année, pour savoir si tout serai là, on nous a dit oui vous pouvez y aller. Et puis malheureusement, on n'a pas pu commencer au 1<sup>er</sup> mai comme prévu. Dès l'entrée en vigueur, les informations seront sur site internet.

J'aimerais juste faire un petit rappel sur les objectifs, parce qu'on va pas faire ce projet, on l'a pas fait pour se faire plaisir. Donc ils visent à garantir la cohérence entre l'offre, la demande et la gestion de stationnement. Ils visent également à répondre aux enjeux du PAL en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement (extrait du concept de stationnement). Ça sort pas du chapeau, c'est pas le Conseil communal qui est devenu méchant, mais à quelque part, c'est une suite logique des choses. On veut favoriser la mobilité douce, améliorer l'offre de stationnement, valoriser et sécuriser l'espace public, répondre aux besoins de l'activité économique et sociale de la commune, disposer d'un outil de gestion de stationnement et éviter les voitures ventouses. Ça, c'était les objectifs de la fiche de projet que vous avez validé, j'ai encore regardé, presque à l'unanimité.

Le fonctionnement et l'emplacement des horodateurs : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Les horodateurs, c'est juste sous-gare, on a des horodateurs de 08h00 à 18h00, tous les jours y compris les jours fériés. Ensuite dans le concept, c'est pas juste des horodateurs, on va mettre de la signalisation de disque de stationnement. 2h devant la grande salle, 11h derrière la grande salle, centre sportif 10h, centre communal de Chables 10h. On est sur un concept de stationnement large. Arrêtez de parler juste des horodateurs, on est vraiment dans un outil pour pouvoir permettre de réguler tout le concept de stationnement.

La tarification et les moyens de paiement : on a la gratuité pour les habitants, car on finance déjà au travers nos impôts, on finance l'investissement depuis des années hein. Je rappelle, on parle en millions, les frais d'entretien, etc. Donc il n'y a pas forcément de gratuité sur les gens qui paient des impôts dans notre commune. Gratuité dans les 30 premières minutes, taux horaire 1.50, tarif journalier 8.00. On a fait un des abonnements à 7 jours pour faciliter le paiement, à un mois ou saison estivale sans garantie de place de stationnement. On a fait un abonnement, c'est pour faciliter, mais vous avez pas une place garantie, ça c'est important. Dans le règlement, si vous prenez la peine, on parle de 300.00. C'est ce qu'on a appliqué. Mais on a une marge sur les règlements. Là on est vraiment dans l'exécution.. À l'heure actuelle, on a reçu 81 demandes d'abonnement, on les fait patienter, car tant que je peux pas confirmer la date de mise en service c'est compliqué de faire des abonnements, mais on leur a expliqué

qu'on ferait une petite règle de 3. Les moyens de paiement, c'est du cash , du Twint, du Parkingpay et du Easypay, etc. Ce système de paiement est en place dans la plupart des villes, des villages, donc il n'y a pas de soucoupe volante hein. J'ai l'impression que ça fait un débat juste incroyable. C'est très simple, vous verrez, tout le monde va se familiariser, ça va être plus difficile pour ceux qui ne payent pas.

Comment ça fonctionne ? Je suis habitant et je n'ai pas annoncé mon véhicule auprès de la commune, que dois-je faire ? Pas de distribution de macarons, pas besoin de **s'annoncer auprès de la Commune.**

**Les véhicules stationnés sont contrôlés via une application liée directement avec l'OCN, avec plusieurs numéros de plaque.** Le système est intelligent, si on voit plusieurs numéros de plaques, il dit stop c'est une voiture à la fois. Pour obtenir un abonnement pardon, on doit envoyer la demande par courriel avec copie de la carte grise du véhicule concerné à une [police@cheyres-chables.ch](mailto:police@cheyres-chables.ch).

Remarques et retours : c'est de la possibilité d'enregistrer plusieurs numéros pour un abonnement, pas pour les gens qui ont la gratuité. On a souvent les locataires du port qui dise une fois je viens avec la Porsche, une fois avec le 4x4. L'exclusivité d'un parking pour les locataires du port : petit rappel, ça c'est très intéressant parce que c'est un sujet, je sais pas pourquoi ça prend le devant de la scène : Places au grand port : 388, places au Safari 131, places aux Pointus 59, parking A 68 places. Donc déjà hier, avant-hier, il n' y avait de toute façon pas de places de parc pour tout le monde. Ce que j'observais les 3 dernières années où j'étais avec les jobs d'été, c'est que les gens venaient, ils restaient, et puis les autres ils allaient ailleurs. Donc franchement, c'est vraiment à mon avis un faux débat par rapport à ça. Bonnes nouvelles : nous avons un retour super positif des communes voisines. On a l'occasion d'échanger entre Conseil communal, ça se passe très bien. Toujours en gestion du changement c'est difficile, on restreint, on met des taxes, donc c'est un petit peu compliqué pour tout le monde. Mais ça se passe relativement bien. J'ai été dernièrement à Yvonand, j'ai payé, ça s'est très bien passé. Et j'ai contribué à l'entretien des parking. C'est la fin des véhicules ventouses, c'est un vrai problème. Aujourd'hui quand on parle de véhicules, des fois c'est des remorques, des fois c'est sans plaque, etc. C'est aussi la fin du stationnement sauvage, et un allègement de la gestion administratives pour les parkings. On mettait des jobs d'été pour régler au niveau de la sécurité, ça fait beaucoup de travail. Je remercie aussi François que dans la salle qui m'a beaucoup aidé. Et la dernière idée en date, c'est le dépose-minute pour les locataires du port. Vous venez bien chargés, vous devez faire un trajet entre le parking, alors la distance sera plus long. On va aménager 2 places dépose-minutes pour ces messieurs et ces dames, qu'ils puissent les déposer tranquillement leurs affaires à leurs bateaux et revenir, et que leur trajet ne change pas. Ensuite le dernier point, on va accompagner, en mettant 1-2 jeunes pour expliquer, pour accompagner un petit peu le changement, c'est toujours plus cool.

**M. Stéphane Rey**

Néant.

**M. Stéphane Delley**

Néant.

**Mme Mary-Ann Hayoz**

Néant.

## **7. Information du Conseil général**

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

**M. le président** donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

**Bureau du Conseil général – M. Patrick Castioni, président**

- **Journée des communes- 5 juillet 2024** : organisé par la préfecture, les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 31 mai 2024. Donc pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il vous reste quelques jours.

**Commission financière – M. Daniel Chanez, président**

Néant.

**Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président**

*Il y a des travaux en cours, la commission va se réunir prochainement pour traiter des dossiers.*

**Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président**

Néant.

**Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente**

*Nous avons eu notre dernière séance le 22 avril. Le bureau d'ingénieurs Biol a présenté les variantes que nous avons maintenant choisi. Le dossier est à la commune pour validation, il sera bientôt envoyé par le système FRIAC dans les divers services de l'État. On souhaite recevoir un préavis favorable afin de pouvoir présenter un dossier très prochainement.*

**8. Divers**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

**M. le président** informe qu'on est à jour concernant les questions, il ouvre donc la discussion en demandant de rester concis et clair lors des interventions.

**M. Yves Chanez, Conseiller général**, demande à M. Bernard Pochon, Conseiller général où il en est avec le skate-park, le numéro de téléphone de M. Gilles Amos lui ayant été transmis. **M. Pochon, Conseiller communal**, répond que le printemps ayant été très rempli avec les manifestations et la réorganisation des locations, il n'a pas encore eu le temps de le contacter, mais qu'il le fera prochainement. Il reviendra en septembre avec des informations.

**M. Daniel Chanez, Conseiller général**, demande s'il y a une zone de parking spécial pour les habitants qui souhaitent rester quelques jours. **M. Cornioley, Conseiller communal**, répond qu'il n'y a rien de prévu actuellement, mais que c'est une année test. Le bilan sera fait en fin de saison. Il encourage les gens à prendre les transports publics.

**Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale**, demande si l'on ne veut pas sauver les cerisiers En Crevel qui peuvent l'être. **M. Cornioley, Conseiller communal**, explique la personne qui les a plantés est revenu pour essayer de comprendre ce qu'il s'est passé. Ils ont été rongés. On a replanté quelques cerisiers en les protégeant des rongeurs. Mais après les dernières constatations, on se rend compte que rien ne peut pousser à cet endroit. On regardera ce qu'on peut faire.

**M. Ludovic Sauter, Conseiller général**, demande qui a reçu le questionnaire sur la déchetterie. Les courriers sont adressés, mais on parle dans le questionnaire des habitants et utilisateurs, on parle également d'utilisateurs réguliers et d'utilisateurs éligibles. Ces notions ne sont pas claires. **M. Denis Chanez, président du groupe de travail**, répond que le questionnaire a été envoyé avec la facture des taxes déchets, afin d'économiser des frais de port, donc par ménage. Si les avis divergent dans un ménage, il est possible de faire une copie.

M. Sauter demande encore si les entreprises ont reçu le questionnaire. M. Chanez répond que tous ceux qui ont reçu une facture ont reçu le questionnaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président** remercie les personnes présentes à cette séance. Il informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 23 septembre 2024 à Châbles. Il remercie chacun pour les débats constructif et souhaite un bel été. La période estivale étant très riche en évènements, à l'intérieur de la commune ou du district.

Il invite chacun à partager la verrée et clôt la séance à 22h05,

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale  
Marlyse Dubey

Le président du Conseil général  
Patrick Castioni

Cheyres, le 5 juin 2024

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 23 septembre 2024 à Châbles.